

Belgium-Ottignies: Credit granting services

OJ S 97/2015 21/05/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Clinique Saint-Pierre ASBL

Postal address: Avenue Reine Fabiola 9

Town: Ottignies

Postal code: 1340

Country: Belgium

For the attention of: Claire van Nieuwenhove

E-mail: cellule.marchespublics@clinique-saint-pierre.be

Fax: +32 10437542

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.cspo.be>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Hôpital

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Financement de la mise en conformité électrique et du reconditionnement de la pédiatrie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: Ottignies.

NUTS code BE31 Prov. Brabant Wallon

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conformément à l'article 3 de la loi du 15.6.2006, le présent marché est un marché public de services de la catégorie 6 b) de l'annexe 2 de la loi du 15.6.2006 ayant pour objet le financement de la mise en conformité électrique et du reconditionnement de la pédiatrie (travaux financés par le BMF à 100 %).

Le montant du financement se monte à un montant total de 4 000 749,55 EUR, sur une durée de 20 ans.

Mode de passation des commandes.

Le présent marché fera l'objet d'un prélèvement unique en début de marché.

II.1.6. CPV code(s)

66113000 Credit granting services, 66100000 Banking and investment services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 850 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir dans le CSC.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Voir dans le CSC.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Voir dans le CSC.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Préalablement à l'examen des offres, le PA procède à la sélection des soumissionnaires dans la mesure où les renseignements et les documents nécessaires établissent qu'ils remplissent cumulativement:

Les dispositions relatives au droit d'accès (articles 61 à 66 de l'AR du 15.7.2011).

Les critères de sélections qualitative de caractère financier, économique, techniques ou professionnel fixés ci-dessous par le PA et sur base des articles 67 à 79 de l'AR du 15.7.2011.

Le PA se réserve le droit de ne pas sélectionner l'offre des soumissionnaires ne satisfaisant pas à un des critères repris ci-dessous.

Le PA se réserve par ailleurs le droit de vérifier la réalité des informations transmises dans le cadre du présent article. Toute information qui différerait de celles reprises dans l'offre du soumissionnaire pourra mener à sa non-sélection pour cause de fausse déclaration au sens de l'article 61, §2, 7° de l'AR du 15.7.2011.

1) Droit d'accès (article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011):

Seuls les soumissionnaires ne tombant pas dans un des 4 cas d'exclusion portant sur le droit d'accès au marché visé par l'article 61 §1 de l'AR du 15.7.2011 peuvent avoir accès au présent marché.

À cette fin, le soumissionnaire fournira un extrait du casier judiciaire de sa société, de moins de 6 mois par rapport à la date ultime de remise des offres, attestant de l'absence de condamnation du soumissionnaire pour un des délits suivants:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal,
- fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

2) Critères d'exclusion (articles 61 §2, 62 et 63 de l'AR du 15.7.2011):

Non-paiement des cotisations de sécurité sociale (articles 61 §2, 5° et 62 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Le soumissionnaire belge joint à son offre une attestation originale de l'office national de sécurité sociale (et muni du cachet sec de l'ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale jusqu'à l'avant dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de remise des offres.

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Non-paiement des impôts et taxes (articles 61 §2, 6° et 63 de l'AR du 15.7.2011).

Le soumissionnaire doit être en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles, selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Les obligations fiscales professionnelles comportent les impôts directs (impôts sur les sociétés ou impôts sur les personnes physiques), et les impôts indirects (TVA).

L'attestation n° 276C2 délivrée par le SPF Finances doit porter sur la dernière période fiscale

écoulée avant la date limite de réception des offres.

Soumissionnaires étrangers

Pour chaque critère de sélection demandé ci-dessus, le soumissionnaire étranger joint à son offre des attestations équivalentes délivrées par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec les obligations décrites ci-avant.

En vertu de l'article 61, §3 de l'AR du 15.7.2011, lorsque les documents demandés ne sont pas délivrés dans le pays du soumissionnaire, il peuvent être remplacés par une déclaration sous serment, ou par une déclaration solennelle faite devant une autorité judiciaire ou administrative, si un tel serment n'existe pas dans le pays du soumissionnaire.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Rating long terme.

Le soumissionnaire doit produire son rating long terme et prouver que celui-ci a été calculé par un bureau de rating reconnu.

Ce rating devra également représenter la situation la plus récente du soumissionnaire. Ce dernier devra donc démontrer que des valeurs actuelles ont été prises en considération pour le calculer.

Minimum level(s) of standards possibly required: Pour que l'offre du soumissionnaire soit sélectionnée, ce rating long terme devra être investment grade, c'est-à-dire supérieur ou égal à BBB- (Standard & Poors / Fitch) ou Baa3 (Moody's).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Agrément (article 76 AR 15.7.2011)

Le soumissionnaire doit être un organisme de crédit soumis au contrôle de la FSMA, s'il est belge ou d'un organisme public équivalent dans son pays d'origine, s'il est étranger ou être un organisme de crédit de droit public soumis au contrôle de la tutelle du gouvernement wallon telle que définie à l'article L3111-1 et suivants du code de la démocratie locale.

Le soumissionnaire doit fournir la preuve de son agrément auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), ou de tout autre organisme étranger équivalent ou de la tutelle du gouvernement wallon.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le soumissionnaire doit être un organisme de crédit soumis au contrôle de la FSMA, s'il est belge ou d'un organisme public équivalent dans son pays d'origine, s'il est étranger ou être un organisme de crédit de droit public soumis au contrôle de la tutelle du gouvernement wallon telle que définie à l'article L3111-1 et suivants du code de la démocratie locale.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

012-027-010/2015

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 26.6.2015
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.6.2015 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 29.6.2015 - 14:00

Place:

Salle de réunion de la Villa 28, avenue Reine Fabiola 28 à 1340 Ottignies.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Ouverture publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3.

Additional information

@Ref:01101897/2015008770

Une séance d'information est prévue le 9.6.2015 à 11:00 à la salle de réunion de la Villa 28 située avenue Reine Fabiola n° 28 à 1340 Ottignies.

Informations sur le(s) cahier(s) des charges/document(s):

Le CSC peut être téléchargé librement à l'adresse suivante: www.cspo.be > professionnels > fournisseurs.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de première instance de Nivelles

Postal address: Place Albert 1er 17, palais de justice

Town: Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

Telephone: +32 67282211

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Précisions concernant les délais d'introduction des recours: — articles 14 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services

— titre 1er du livre II du code judiciaire, 4ème partie.

Toute personne ayant ou ayant eu un intérêt à obtenir un marché déterminé et ayant été ou risquant d'être lésée par la violation alléguée, peut introduire un recours en annulation devant le juge judiciaire (tribunal de 1ère instance — Nivelles).

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 60 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

2. La suspension en extrême urgence:

— articles 15 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services,

— titre 1er du livre II du code judiciaire, 4ème partie.

Une demande en suspension, le cas échéant sous peine d'astreinte, peut également être introduite devant le juge judiciaire (président du tribunal de 1ère instance — Nivelles). Celui-ci peut suspendre l'exécution des décisions, sans que la preuve d'un risque de préjudice grave et difficilement réparable ne doive être rapportée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 15 jours de calendrier, à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification.

3. Les dommages et intérêts:

— articles 16 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne lésée par une des violations visées à l'article 14 de la loi susvisé peut introduire une demande en dommages et intérêts devant le juge judiciaire, dans les conditions prévues à l'article 16 susvisé.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité, de 5 ans, à dater de la présente notification.

4. La déclaration d'absence d'effets:

Base légale:

— articles 17 à 21 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de

recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Toute personne intéressée peut introduire devant le juge judiciaire une demande en déclaration d'absence d'effets d'un marché conclu dans les cas visés à l'article 17 de la loi précitée.

Le délai de recours est, à peine d'irrecevabilité:

- soit de 30 jours, à compter du lendemain du jour de la publication de l'avis d'attribution,
- soit de 30 jours, à compter du lendemain de la présente lettre aux soumissionnaires concernés accompagnée de la décision motivée les concernant.

À défaut de publication d'un avis d'attribution: le délai de recours est porté à 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du marché.

5. Les sanctions de substitution:

Base légale:

- article 22 de la loi du 17.6.2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Dans les conditions prévues à l'article 22 susvisé, le juge judiciaire peut d'office ou à la demande d'une personne intéressée:

- abréger la durée du marché,
- ou imposer une pénalité financière à charge de l'autorité adjudicatrice.

Les recours relatifs aux sanctions de substitution sont, à peine d'irrecevabilité, introduits dans un délai de 6 mois.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

18.5.2015